

<http://ugtg.org/spip.php?article2555>



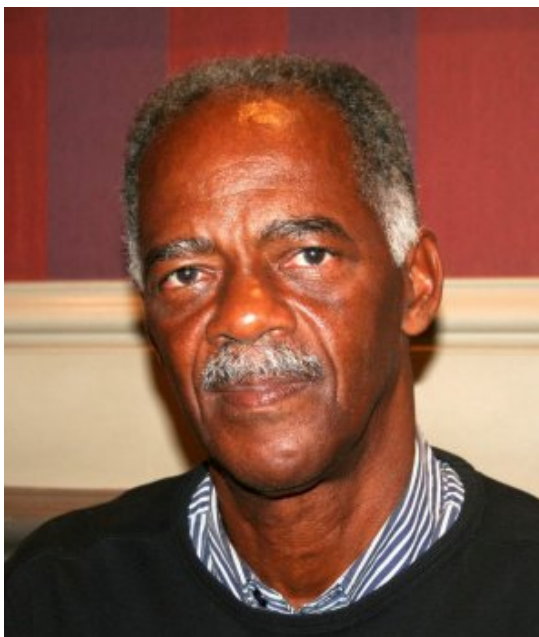
A propos de la convocation de Luc REINETTE à la Gendarmerie

- Dossier spécial LKP - Expressions -



Date de mise en ligne jeudi 18 février 2021

Copyright © UGTG.org - Tous droits réservés



Rappelez-vous, tous les matins à 5H15, retentissait cette chanson dans nos postes de radio.

Déclarée chant national le 14 juillet 1795, la « Marseillaise » intitulée à l'origine "Chant de guerre pour l'armée du Rhin" a été composée par Claude-Joseph Rouget de Lisle (militaire) en 1792. Sur le site de l'Elysée, on peut lire que ce chant est « un hymne national aux accents de liberté, qui accompagne aujourd'hui la plupart des manifestations officielles ».

A lire cet hymne à l'amour, à la paix et non à la haine, qu'est la Marseillaise, Luc Reinette et tous ceux qui aspirent à la pleine souveraineté et à l'indépendance nationale de la Guadeloupe, seraient des ennemis, de « féroces soldats qui viennent jusque dans vos bras égorger vos fils, vos compagnes ». Et ainsi il faut que leur « sang impur abreuve nos sillons », dixit la Marseillaise. Quelle macabre poésie !!

Mais comment sommes-nous devenus les ennemis de l'Etat colonial Français. Tout simplement en revendiquant le droit d'être des femmes et des hommes libres, dans un pays libre, débarrassé de la domination capitaliste et coloniale. Papolis kisa. Tout simplement en exigeant justice, respect, dignité, remise en état du fait même des conséquences des crimes contre l'humanité que constituent la colonisation et l'esclavage.

Et face à ce droit naturel inaliénable, ardemment défendu par De Gaulle contre la colonisation allemande, la réponse de l'Etat colonial a toujours été la même : FIZI ! Aux armes, citoyens !

Déotwa dat pou fè mémwa maché è fè konsyans vansé ! :

Ø 1636 : Le sang de YANS, Grand Chef KALINA et de tous ceux qui ont été assassinés par De l'Olive et Duplessis, coulent encore dans les eaux qui baignent bannzil Gwadeloup.

Ø 1656 : Révolte de femmes et d'hommes réduits en esclavage en Guadeloupe. Deux chefs Africains, Pèdre et Leblanc, sont écartelés.

A propos de la convocation de Luc REINETTE à la Gendarmerie

Ø 1802 : Guerre de Guadeloupe, 10 000 victimes et rétablissement de l'esclavage par la République Française.

Ø 1849 : Décret d'indemnisation des esclavagistes qui consacre la discrimination et le mépris pour l'éternité.

Ø 1910 : grève des ouvriers agricoles pour revendiquer la suppression du travail à la tâche et des augmentations de salaires. Bilan : 4 morts et 12 blessés (3 morts à Saint-François et 1 mort à Capesterre).

Ø 1925 : grève des petits planteurs à l'usine de Duval à Petit-Canal pour réclamer une revalorisation du prix de la tonne de cannes. Les militaires tirent sur les manifestants. Bilan : 6 morts et 7 blessés.

Ø 1930 : les travailleurs sont mobilisés à Bonne-Mère et aux Abymes contre le non-respect du prix de la tonne de canne et une augmentation de 10% des salaires pour les ouvriers agricoles. Les gendarmes tirent sur les grévistes. Bilan : 3 morts (1 au Lamentin et 2 aux Abymes).

Ø 1952 : grève des travailleurs de la canne et des petits fonctionnaires pour une meilleure rémunération de la journée de travail, l'allègement des tâches, l'augmentation du prix de la tonne de canne, etc...Au moule, les gendarmes tirent sur la foule : 4 morts et 14 blessés.

Ø 1967 : grève des ouvriers du Bâtiment qui réclament 2,5% d'augmentation de salaires et de meilleures conditions de travail. Les militaires tirent. Bilan provisoire : 87 morts et 200 arrestations.

Ø 1972 : Début de l'empoisonnement au chlordécone.

Ø 1985 : Charles Henri SALIN, un jeune lycéen de 19 ans est tué de plusieurs balles par un gendarme.

Ø 2009, un syndicaliste, Jacques BINO est tué dans les rues de Pointe-à-Pitre.

Ø 2020, Claude JEAN-PIERRE décède après un contrôle de gendarmerie à Deshaies.

DES CRIMES SANS COUPABLES OU CE SONT MEME LES VICTIMES QUI SONT DESIGNÉES COUPABLES.

E TINI DÒT ANKÒ en Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion, Nouvelle Calédonie, Mayotte, Madagascar, Algérie, Indochine, Bénin, Mali, Sénégal, Côte d'Ivoire, Tunisie, etc....

Ø 2021 : Nous sommes « Libérés de l'esclavage mais sans ressources, émancipés mais subordonnés, libres mais entravés, débiteurs, égaux mais inférieurs, souverains mais dominés, citoyens mais assujettis. »

Travailleurs, Peuple de Guadeloupe, le droit du peuple Guadeloupéen à disposer de lui-même est un droit naturel et inaliénable.

REVENDIQUONS, LUTTONS POUR L'INDEPENDANCE NATIONALE ET LA PLEINE SOUVERAINETE DE LA GUADELOUPE ET DU PEUPLE GUADELOUPEEN !

A propos de la convocation de Luc REINETTE à la Gendarmerie

Gwadeloup sé tan nou - APA TA YO !

GWADLOUPÉYEN DOUBOUT !